

Résolution 280 (1964)¹

Position de l'Europe dans les relations économiques mondiales

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Convaincue que les événements au sein du G.A.T.T. et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNTAD) auront une influence décisive sur l'organisation du commerce mondial, ainsi que sur l'attitude de l'Europe à l'égard des problèmes du développement ;

Appelant l'attention sur l'ébauche d'un nouveau schéma de relations dans les affaires économiques internationales, phénomène qui a été mis en évidence à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement comme à la réunion du Fonds Monétaire International ;

Estimant que cette tendance nouvelle offre l'occasion, qu'il ne faut pas laisser échapper, d'un dialogue fructueux entre nations développées et nations en voie de développement ;

Considérant que l'on peut également voir un signe de l'établissement de relations nouvelles dans l'intérêt que portent l'Est et l'Ouest à l'accroissement de leurs échanges commerciaux ;

Convaincue qu'il est essentiel de ne pas laisser les divergences internes de l'Europe occidentale reléguer à l'arrière-plan une évolution qui, à longue échéance, pourrait avoir une incidence plus grande sur les relations économiques et politiques dans le monde que la solution immédiate du problème posé par la division économique de l'Europe;

Tenant à souligner que la négociation Kennedy peut apporter une contribution primordiale à l'atténuation des conséquences qui découlent de l'actuelle division commerciale de l'Europe, et que sa réussite rendrait l'Europe et l'Amérique du Nord plus aptes à faire face aux responsabilités mondiales qui leur incombent en matière de commerce et d'aide,

Exprime l'opinion que :

- a. les parlements et les gouvernements des Etats membres doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le succès de la négociation Kennedy, grâce auquel l'Europe et l'Occident se trouveraient ainsi politiquement dans une position plus forte pour mener un dialogue constructif et réaliste avec les pays en voie de développement lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 1966, et au sein du Conseil du commerce et du développement ;
- b. le G.A.T.T. pourrait jouer un rôle décisif en mettant en oeuvre, par des mesures concrètes, les accords qui interviendraient dans le cadre de l'U.N.T.A.D. en vue d'accroître les échanges des pays en voie de développement ;
- c. le dialogue entre nations développées et nations en voie de développement devrait aboutir à un plan pour les pays en voie de développement préconisant des avantages et des obligations clairement définis;

1. . Discussion par l'Assemblée les 3 et 4 novembre 1964 (9e, 10e et 11e séances) (voir [Doc. 1810](#) rapport de la commission économique).



- d. la préparation de ce dialogue devrait être entreprise par les pays membres du Conseil de l'Europe et au sein de l'O.C.D.E. en vue, tout d'abord, d'élaborer une politique concertée à l'échelle européenne et, si possible, atlantique pour la discussion, à l'Assemblée Générale des Nations Unies, de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.